

**AMBASSADE DE FRANCE EN TUNISIE
SERVICE ECONOMIQUE REGIONAL DE TUNIS**

**- Brèves économiques de Tunisie et de Libye -
Semaine du 28 décembre 2018 au 3 janvier 2019**

Tunisie

- *La Loi de Finances 2019 a été promulguée jeudi 27 décembre 2018 et publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne vendredi 28 décembre 2018.*
- *Le Rapport annuel de la Cour des comptes publié le 22 décembre 2018 est alarmiste sur le plan de la gestion publique.*
- *La Banque centrale de Tunisie a supprimé les restrictions à l'importation de produits jugés non essentiels, qui avaient été mises en œuvre en octobre 2017.*
- *La Banque centrale de Tunisie (BCT) a publié son rapport annuel sur la supervision bancaire, dans lequel elle fait état d'une amélioration de la situation financière des banques en 2017.*
- *La Tunisie progresse dans la mise en œuvre du plan d'action du Groupe d'action financière relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.*
- *Le groupe français FNAC-DARTY s'implante en Tunisie (La Marsa).*
- *Le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique (FKD) octroie un prêt de 102 M USD pour soutenir le secteur agricole tunisien.*

Libye

- *Le Conseil de sécurité des Nations unies précise les contours de la résolution relative au gel par ses Etats membres des avoirs de la Libyan Investment Authority et de la Libyan Africa Investment Portfolio.*

TUNISIE

- *La Loi de Finances 2019 a été promulguée jeudi 27 décembre 2018 et publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne vendredi 28 décembre 2018.*

La Loi de Finances 2019 a été promulguée par le président de la république jeudi 27 décembre 2018 et publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) [n°104 du 28 décembre 2018](#). La promulgation de la Loi de Finances 2019 avait été repoussée en raison du dépôt par 76 députés d'un recours pour inconstitutionnalité lundi 17 décembre 2018. L'article incriminé relatif à la levée du secret professionnel pour les professions libérales (article 36) a finalement été retiré du texte final. Il sera présenté ultérieurement, de façon séparée, au président de la république et à l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP).

- *Le Rapport annuel de la Cour des comptes est alarmiste sur le plan de la gestion publique.*

Lundi 24 décembre 2018, le 1^{er} président de la Cour des comptes M. Néjib Guetari, a présenté à l'hôtel Africa Tunis les principaux enseignements du [31^{ème} Rapport de la Cour publié le 22 décembre 2018](#). Ce Rapport synthétise les résultats de 26 missions d'observation sur terrain, concernant des programmes publics, activités sectorielles, institutions de l'Etat, établissements publics, collectivités locales et associations. M. Néjib Guetari a notamment fait état d'un manque de discipline financière : mauvaise utilisation des ressources, détérioration du niveau des services rendus, failles structurelles et de gestion, problèmes de rendement et de gouvernance. Il a illustré cela en évoquant des recrutements réalisés en dehors des exigences administratives, des dépenses effectuées en contradiction avec les procédures légales, un endettement important, mais aussi le non-respect de contrats passés avec des partenaires. A titre d'exemple, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) n'a concrétisé que 2% des investissements à intérêt public sur la période 2012/2016, contre un taux de réalisation prévu de 14%. En outre, la compagnie aérienne nationale Tunisair a déboursé 16 M TND au titre de dédommagement des voyageurs (pour des retards notamment) entre 2014 et 2016.

- *La Banque centrale de Tunisie a supprimé les restrictions à l'importation de produits jugés non essentiels, qui avaient été mises en œuvre en octobre 2017.*

La Banque centrale de Tunisie (BCT) a abrogé la circulaire [N°2017-09](#) du 27 octobre 2017 qui durcissait les conditions d'importation d'un certain nombre de produits de consommation jugés non essentiels. Comme mentionné dans les brèves hebdomadaires du 7 décembre 2018, cette circulaire obligeait les banques tunisiennes à exiger de l'importateur une caution provenant de ses fonds propres, et couvrant la totalité de la valeur des marchandises importées considérées comme non prioritaires. Cette mesure avait été prise en 2017 pour réduire le rythme de progression des importations. Cependant, le déficit commercial a continué à augmenter, jusqu'à atteindre 13,6% du PIB en 2018. La dégradation des comptes extérieurs a conduit les autorités tunisiennes à mettre en œuvre, à compter du 28 novembre 2018, des mesures relatives à des restrictions quantitatives d'importations. Celles-ci sont toujours en vigueur.

- *La Banque centrale de Tunisie (BCT) a publié son rapport annuel sur la supervision bancaire, dans lequel elle fait état d'une amélioration de la situation financière des banques en 2017.*

Lundi 31 décembre 2018, la Banque centrale de Tunisie (BCT) a publié sur son site le [7ème rapport annuel sur la supervision bancaire](#), relatif à l'exercice 2017. Dans ce rapport, le gouverneur de la BCT M. Marouane El Abassi mentionne une augmentation importante des crédits octroyés (+12% en 2017), conduisant à une détérioration du ratio crédits/dépôts (s'élevant à 130% fin 2017). Pour autant, les banques apparaissent plus robustes financièrement : le taux de créances classées était inférieur à 14% en 2017 (soit une baisse de 2 points de pourcentage sur un an) et le ratio global de solvabilité du secteur bancaire atteignait 12% (+0,6 point sur la période). Il indique également qu'une restructuration du secteur bancaire est en cours, avec notamment le désengagement de l'Etat du capital de 3 banques. Les réformes mises en œuvre en 2017 visent à converger vers les standards internationaux, en particulier dans le domaine prudentiel (normes d'adéquation des fonds propres, etc.).

- *La Tunisie progresse dans la mise en œuvre du plan d'action du Groupe d'action financière relatif à la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.*

Mercredi 2 janvier 2019, la Commission parlementaire des compromis a achevé l'examen des propositions d'amendement du projet de loi n°28-2018 modifiant et complétant la [loi organique n° 2015-26 du 7 août 2015](#) relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent. Le projet de loi devrait être examiné en plénière les 15, 16 et 17 janvier 2019. Ce projet de loi s'inscrit dans le cadre des engagements pris par les autorités tunisiennes vis-à-vis du Groupe d'action financière (GAFI). Par ailleurs, mercredi 2 janvier 2019, la Commission nationale de lutte contre le terrorisme (CNLCT) a décidé le gel durant 6 mois (renouvelable) des fonds et des ressources économiques de l'organisation terroriste « Jond Al-Khilafa », et de 40 individus accusés de terrorisme. Cette décision vise à satisfaire certaines recommandations mentionnées dans le plan d'action du GAFI. Pour qu'une sortie de la liste des pays « sous surveillance » du GAFI puisse être envisagée en 2019, la Tunisie doit finaliser le plan d'action dans les délais impartis, soit avant la fin du mois de janvier 2019.

- *Le groupe français FNAC-DARTY s'implante en Tunisie (La Marsa).*

[Le groupe français FNAC-DARTY](#) spécialisé dans les biens culturels, de loisirs, de produits technologiques et d'électroménager a choisi la Tunisie dans sa stratégie d'expansion sur le continent africain. Ainsi, la Tunisie devient le 12^{ème} pays d'implantation du groupe, qui souhaite y ouvrir 10 magasins à horizon 2023. En outre, le groupe a choisi le modèle de la franchise pour son implantation en Tunisie, à travers à un partenariat local Managetech, fruit d'une *joint-venture* entre le groupe INDIGO (franchise Zara, Massimo Dutti, Célio, etc.) détenu par les frères Ben Salem, et le groupe UTIC (magasins Carrefour) dirigé par Nabil Chaïbi. L'ouverture de ces deux magasins a permis la création de plusieurs dizaines d'emplois directs.

- *Le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique (FKD) octroie un prêt de 102 M USD pour soutenir le secteur agricole tunisien.*

La République de Tunisie et le Fonds Koweïtien pour le Développement Economique (FKD) ont signé mercredi 25 décembre 2018, [une convention de financement d'un montant de 392 MDTN](#) soit 102 M USD (89 M EUR) pour le projet de réhabilitation du réseau routier rural dans 22 gouvernorats du pays. Le projet permettra la rénovation de 912 kilomètres de routes à travers le pays, dans le but d'améliorer la productivité agricole, d'augmenter les revenus des petits producteurs et ainsi d'atténuer le phénomène d'exode rural. Rappelons que le FKD a mené en Tunisie 37 projets financés à la fois par des prêts pour un montant total de 759 M USD, et par une enveloppe de subvention de 1,7 M USD dédiée à l'assistance technique.

LIBYE

- *Le Conseil de sécurité des Nations unies précise les contours de la résolution relative au gel par ses Etats membres des avoirs de la Libyan Investment Authority et de la Libyan Africa Investment Portfolio.*

Le Conseil de sécurité des Nations unies, réuni le 17 décembre 2018, a adopté une [note d'aide](#) à la mise en œuvre des [dispositions de la résolution 1970 \(2011\)](#) du 26 février 2011. Pour rappel, cette résolution concerne le gel par les Etats membres de l'Organisation des Nations unies (ONU) des fonds, autres avoirs financiers et ressources économiques se trouvant sur leur territoire, qui sont détenus ou contrôlés, directement ou indirectement, par la *Libyan Investment Authority* (LIA) et/ou la *Libyan Africa Investment Portfolio* (LAIP). Le Conseil de sécurité précise dans la note que les fonds ainsi définis, qui ont été gelés à compter du 16 septembre 2011, doivent le rester. En outre, les intérêts, et autres revenus ou paiements sur ces actifs gelés, qui ont été générés après le 16 septembre 2011, doivent également être gelés. En revanche, les actifs détenus ou contrôlés, directement ou indirectement, par la LIA et la LAIP, qui sont localisés en Libye, ou qui ont été acquis après le 16 septembre 2011, ne sont pas gelés. Il en va de même pour les intérêts, et autres revenus ou paiements sur ces actifs.